

Un observatoire régional avec plus de 40 ans d'expertise

Surveiller, évaluer, prévoir, informer,
accompagner, mettre à disposition,
participer à l'amélioration des
connaissances...



La relation entre l'Etat et les Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air est historiquement fondée sur un agrément ministériel valable pour une durée de trois ans et une lettre de cadrage explicitant chaque année les priorités du ministère auxquelles doivent répondre les AASQA. Chaque AASQA élabore également un Programme Régional de Surveillance de la Qualité de l'Air (PRSQA) pour 5 ans. Dans l'arrêté daté du 19 avril 2017, le ministère en charge de l'environnement a détaillé les missions confiées par l'Etat aux Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air :

La surveillance, l'évaluation et la prévision de la qualité de l'air

Adapter le dispositif de surveillance aux enjeux de la région



Des **outils de modélisation** pour cartographier et estimer les niveaux de polluants, à différentes échelles de temps (prévision pour aujourd'hui, demain, bilan annuel, etc.), sur différentes échelles géographiques et pour différents polluants.



62 stations de mesures fixes réparties sur la région assurent un suivi continu et en temps réel des niveaux de pollution.



Les stations mobiles permettent d'assurer une surveillance complémentaire et ponctuelle sur d'autres points de la région, afin de vérifier l'efficacité des plans réglementaires, de répondre à des études spécifiques (réglementaires et/ou non réglementaires), de chercher de nouveaux sites de mesures fixes et d'améliorer continuellement les connaissances.

L'information quotidienne des autorités et du public et la mise à disposition des données

Garantir une communication transparente et uniforme

De par le **devoir de transparence** dont est garant **Atmo Hauts-de-France**, l'ensemble de la population a librement accès aux résultats des diverses études réalisées, disponibles sur www.atmo-hdf.fr

Pour qualifier la qualité de l'air, l'association utilise l'**indice national Atmo**. Il permet de caractériser le niveau moyen de pollution auquel la population est exposée.



Atmo diffuse des informations sur la qualité de l'air et **déclenche des procédures d'alerte** en cas de dépassement de seuils réglementaires.

L'indice Atmo

1/10 la qualité de l'air est bonne, 10/10 la qualité de l'air est très mauvaise.

Il est calculé à partir des concentrations de quatre polluants réglementés (dioxyde de soufre, dioxyde d'azote, ozone, particules PM10).



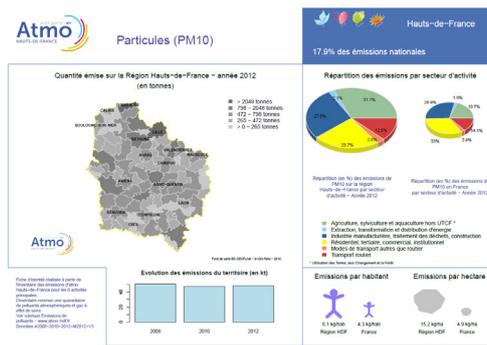
La réalisation des inventaires régionaux spatialisés des émissions

Réaliser un état des lieux des sources de pollution en tous points du territoire

Quelles quantités de polluants émis sur un territoire (région, département, EPCI, etc.) pour les années 2008, 2010 ou 2012 ?

Quelle évolution de la quantité d'un polluant émis sur un territoire entre 2008, 2010 et 2012 ?

Quelle part des émissions locales par rapport aux émissions départementales, régionales, nationales ?



Exemple de fiche des émissions

Quelle répartition des émissions d'un polluant par secteur d'activité (ex. transports, agriculture, résidentiel-tertiaire, industries, etc.) ?

Quelles quantités d'émissions d'un polluant rapportées par habitant ou par hectare du territoire ?

etc...

L'évaluation de l'impact des réductions d'émissions

Proposer un accompagnement spécifique des adhérents sur des problématiques ciblées pour que des actions puissent être entreprises



Demande de l'adhérent

Que dois-je faire sur les thèmes Air, Santé, Climat, Énergie pour répondre à la réglementation ?

ex : PCAET, PDU, ...



Diagnostic d'Atmo

Quels sont les secteurs à enjeux sur le territoire ?

Les plans d'actions envisagés sont-ils efficaces ?

ex : analyse qualitative de plans d'actions, bilan quantitatif de la qualité de l'air, ...



Aide à la décision

Quels seraient les actions les plus efficaces sur le territoire ?

Quelles actions complémentaires peuvent être envisagées ?



L'amélioration des connaissances

Participer à la surveillance de polluants d'intérêt national et contribuer aux programmes nationaux et internationaux de surveillance de la qualité de l'air



Programme CARA :

Programme avec les autres Observatoires de l'air sur la CARActérisation chimique des particules depuis 2008

Campagne nationale de mesure des pesticides dans l'air :

Campagne exploratoire à échelle nationale lancée en novembre 2017 pour mesurer l'exposition des populations aux pesticides, étudier leurs effets sur les écosystèmes et définir une stratégie nationale de surveillance.

Programme MERA :

Participation au dispositif européen EMEP de suivi sur le long terme de la pollution atmosphérique longue distance, avec l'observatoire national de Mesure et d'Évaluation en zone Rurale de la pollution Atmosphérique (MERA).

